

Café de quartier Gourdet du 25 mars 2023

Lieu : résidence du Clos des plantes

Présents :

9 élus, 31 habitants.

Présentation des élus et du référent de quartier du Gourdet, Monsieur **BARDOT Jean Bernard** qui habite route de la Bouvarderie.

→ **Travaux sur la route de Saint Denis de l'Hôtel** :

Des précisions sont apportées sur la nécessité d'étaler les travaux sur deux phases, pour des raisons budgétaires. La première est terminée la deuxième est conditionnée par l'obtention de subventions (coût des travaux : 280 K€).

Au sujet des camions qui font demi-tour sans visibilité rue de la Bouvarderie ou de la Saltière, il serait souhaitable que les chauffeurs signalent leur difficulté aux entreprises (signalisation insatisfaisante) pour que le Département se saisisse du problème.

Information : Le Département projette de faire une piste cyclable entre Fay aux Loges et St Denis de l'Hôtel (pas de date précise).

Il est fait remarquer que si les ralentisseurs génèrent du bruit et donc des nuisances pour les riverains, ils ont fortement ralenti la vitesse et donc augmenté la sécurité, et permis aux riverains de sortir plus facilement.

Certains véhicules roulent encore trop vite à l'entrée du village mais aucun autre aménagement ne pourra l'éviter, c'est une infraction. Des contrôles ont été réalisés ainsi que des rappels à l'ordre qui seront suivis de verbalisations si récidive. Le contrôle rue des maisons pavées est plus difficile à réaliser (manque de recul).

Les habitants du clos Parer souhaiteraient un passage de leur rue à 30km/h :

Réponse de la mairie : la réglementation impose alors des aménagements de voirie qui ne sont pas réalisables sur cette voie.

La rue des Maisons Pavées pose encore des difficultés, des poids lourds l'empruntent sur indication du GPS (on n'y peut pas grand-chose) sens unique trop court qui s'avère nécessaire pour les agriculteurs.

Suite à la question relative au passage à 90 km/h à la sortie du village avant le rond-point de la ZAC, il est précisé que c'est la réglementation compte tenu de l'absence d'habitations.

→ **Sécurisation rue du Gourdet** :

Les habitants proposent des améliorations aux aménagements déjà effectués :

- aménagement du carrefour du monument aux morts: la commune a racheté une parcelle à cet endroit-là et envisage un aménagement qui intégrera une piste cyclable.

- signalisation lumineuse clignotante et remplacement du cédez-le-passage en stop : cela va être étudié voire expérimenté.
- mise en sens unique de la rue du moulin d'Aveau : le département l'avait envisagé mais ne l'a pas fait (voie qui dessert une autre commune).
- réparation de l'ornièrre qui s'est formée dans le virage de cette rue : la commune va s'en occuper

➔ **La fibre**

Déploiement en cours. La commune est pratiquement raccordée en totalité, c'est SFR qui est en charge du déploiement de la fibre sur la commune, il faut aller sur leur site pour plus de précisions.

Attention ! Certains commerciaux SFR incitent à changer d'opérateur avec des arguments contestables. Vous pouvez garder votre opérateur, il vous fera prochainement des propositions de raccordement identiques.

Remarque d'un habitant : pour une utilisation classique de la connexion, la fibre ne semble pas apporter de changement remarquable.

➔ **État des routes et vitesse rue de la Bouvarderie**

Il est fait remarquer la détérioration de la chaussée, si ça a l'avantage de faire ralentir les véhicules cela peut s'avérer dangereux.

Cette voie est intercommunale. Le schéma directeur intercommunal a classé cette voie comme « voie douce » ce qui oblige à faire une voie cyclable si on intervient dessus. Cela sera possible avec le rachat de parcelles aux abords de la voie, ce qui est envisagé.

➔ **Vélo route :**

Actuellement certains riverains du canal laissent l'accès à leur parcelle, c'est leur choix et c'est une très bonne chose. Pour eux la réglementation de l'accès à leur parcelle ne changera pas avec la mise en place de la vélo-route.

Pour les non riverains, des règles de limitation d'accès (chevaux, cyclo, etc.) sont définies.

Le Département souhaite ouvrir la voie entre Chécy et Vitry-aux-Loges pour la grande fête du canal prévue en Septembre 2024 à Vitry-aux-Loges.

➔ **Travaux sur le pont du centre-ville**

Suite à l'accident survenu au centre-ville en juillet 2022 (boutique fleuriste), les travaux ont été repoussés d'un an, sur les mêmes dates et toujours pour une durée de 6 semaines (couche d'étanchéité du pont qui n'est plus étanche et met en péril la solidité de l'ouvrage. Il va falloir gratter toute la couche supérieure jusqu'à la couche d'étanchéité de la structure du pont afin de pouvoir la réparer/consolider, puis refaire toute la voirie, trottoir(s) et carrefours voisins).

Les déviations mises en place seront les mêmes que celles mises en place suite à l'accident.

Normalement le marché hebdo ne devrait pas changer de place et restera place Simone Veil.

Les travaux ne gêneront pas la circulation des bus scolaires car ils se feront hors période scolaire.

→ **PAV (point d'apport volontaire) route du Gourdet**

Malgré les caméras et les verbalisations il y a encore des dépôts sauvages.

Nous avons fait déplacer le SICTOM pour qu'il constate que les containers sont régulièrement pleins ce qui génère des débordements.

Il est rappelé que chacun des habitants, tout comme le fait la mairie, peut prendre contact avec le SICTOM (numéro de téléphone inscrit sur les containers) lorsqu'il constate qu'il est plein.

La mairie a interpellé LOGEM Loiret pour intervenir au Clos des plantes qui est un espace privé sur lequel nous ne pouvons pas installer de caméras.

Une enquête a été faite par le SICTOM sur l'intérêt de mise à disposition de poubelles jaunes pour le tri au domicile. Il était important que chacun réponde. Les résultats de l'enquête devraient nous être transmis.

→ **Travaux City stade**

Installation du terrain à partir du 27 mars 2023.

Courant Octobre débiteront les travaux de naturalisation du site (trentaine d'arbres, buissons, massifs, fontaine, etc.) pour ramener de la fraîcheur et des espaces naturels en centre-ville. Il faudra quelques années pour que les arbres se développent, bien sûr, mais cela apportera un écrin de fraîcheur et un lieu de vie supplémentaire au cœur de notre village.

L'ancien terrain de basket, qui servait ponctuellement de parking supplémentaire, sera évidemment supprimé. De nouveaux espaces de stationnement seront créés dans le cadre du projet de désenclavement de la place du souvenir, derrière l'Église.

→ **Désenclavement place du souvenir**

Ce sera une voie à vitesse très réduite en vitesse et type de véhicules (pas de PL), avec création d'une dizaine de places de parking.

Les subventions ont été obtenues, donc l'objectif est de lancer les travaux fin 2023.

→ **Stationnement devant l'école :**

Le plan Vigipirate toujours actif, donc pas de stationnement devant les écoles.

Le sens interdit sauf riverains, vérification est faite du lieu de résidence.

Les parents, dont les enfants sont en béquilles obligatoires, peuvent exceptionnellement stationner le temps d'accompagner leur (s) enfant (s) à l'école.

→ Ancien EHPAD

La première idée était de réhabiliter les bâtiments les plus anciens pour en faire une maison de santé pluridisciplinaire et de détruire les bâtiments les plus récents pour répondre aux besoins de stationnement. Le projet initial s'élève à 3,5 millions €, que le budget de la mairie ne permet pas de réaliser.

Nous poursuivons la recherche de financements. La commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projets pour obtenir le label d'éco-commune. A noter que seulement 13 communes ont été retenues en France sur cet appel à projets.

Le CEREMA (*Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport*) et la DDT (*Direction Départementale des Territoires*) qui réalisent cet accompagnement ont conseillé de ne pas détruire les bâtiments mais de créer plutôt une résidence seniors.

La commune a trouvé un porteur de projet et est en phase de négociation afin de mettre à disposition ces bâtiments en contrepartie de leur rénovation.

Reste le problème du stationnement car 36 places ne sont pas suffisantes pour le projet de maison de santé pluridisciplinaire et résidence seniors.

Place Dumain (à côté de la mairie) les arbres pourraient être supprimés ce qui créerait une quinzaine de places, cette solution est à l'étude mais pas retenue actuellement.